Échelle: 1:3 000

ETEN environnement

Carte communale BARRAUTE-CAMU

PLAN DE ZONAGE

Zones constructibles et non constructibles

Décembre 2015

ETEN Environnement
SIEGE SOCIAL
49 rue Camille Claudel
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX
Tel : 05 58 74 84 10
Fax : 05 58 74 84 03
Email : environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE MIDI-PYRENEES
325, rue du 8 mai 1945 - 82 800 NEGREPELISSE
Tel : 05 63 02 10 47
Fax 05 63 67 71 56
Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

LEGENDE

Zone C dite constructible

C : "Secteur où les constructions sont autorisées"
Il délimite les quartiers et hameaux urbanisés existants, et les secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments à usage d'habitation. Tous les types de bâtiments compatibles avec l'habitat sont autorisés dans cette zone.
(art. R.124-3 du Code de l'Urbanisme)

Zone NC
dite non constructible

NC : "Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaption, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles".
La construction neuve est interdite, à l'exception de celle liée à l'activité agricole et aux équipements collectifs. (art R.124-3 du Code l'Urbanisme)